

APPEL A PROJETS

AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES



L'appel à projets « Aide aux investissements des entreprises agro-alimentaires » vise à accompagner les entreprises de l'agro-alimentaire dans leur développement, leur modernisation et dans leurs transitions énergétiques, environnementales et technologiques.

Objectifs: contribuer à la souveraineté protéique et alimentaire du territoire ainsi qu'à l'alimentation durable.



- L'examen des dossiers par le comité technique débutera en avril 2024.
- Toutes les demandes d'aides doivent être déposées sur le site Euro-PAC :
<https://europac.grandest.fr/>

Calendrier



2 avril 2024

Ouverture du dépôt des candidatures



15 décembre 2024

Clôture du dépôt des candidatures



Documents complets d'Appel à projet/candidature à télécharger sur le site web :

<https://beeurope.grandest.fr/>

Suivez-nous sur





➔ Quels types de projets sont éligibles ?

Sont éligibles :

- les travaux d'aménagements intérieurs d'ateliers de transformation, de conditionnement et de stockage,
- l'acquisition de matériels et/ou d'équipements neufs, liés à la mise en oeuvre et/ou à la modernisation du processus de production, transformation, conditionnement et de stockage, dont les équipements et/ou matériels permettant de contrôler et de réduire les consommations d'énergie,
- les investissements immatériels directement liés à l'opération : logiciels directement liés à un équipement ou un matériel éligible à cet AAP et/ou ERP,
- les maîtrises d'oeuvres liées aux investissements éligibles : les honoraires d'architectes et rémunération d'ingénieurs et de consultants, les dépenses liées au conseil, les études de faisabilité.

Les projets inéligibles sont les projets liés au traitement, transformation, stockage, conditionnement et commercialisation de sel et d'eau minérale.

➔ Faites-vous partie des bénéficiaires éligibles ?

Sont concernés :

- les TPE et PME,
- les grandes entreprises,
- les coopératives et unions de coopératives,
- les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les associations.

➔ Quels financements ?

La procédure de sélection des projets repose sur des critères permettant d'évaluer les dossiers, notamment au regard de leur niveau de performance économique, sociale et environnementale. Ces modalités sont détaillées dans l'appel à projet sur le site web au travers de ce document : APPEL A PROJETS 2024 Grand Est Aide aux investissements des entreprises agro-alimentaires (cliquez au recto sur les liens vers les documents à télécharger).

Vous souhaitez aller plus loin ?
Contactez les services de la Région Grand Est :